



Stationnement camping-car : Promenade du Préau



Les camping-cars sont autorisés à stationner au cœur du village sur la Promenade du préau (au fond). Cet espace n'est pas spécifiquement aménagé. Commerces et services à proximité.

Cependant une aire de repos aménagée est à disposition au Plan d'eau, à côté du camping.